

Mutation ACP COURONNE 197

mercredi 24 juillet

2024

Notaire : ALTER EGO Notaires

Courriel : mde@alterego-notaires.be

Vos Références: MDE/06403 - Gestionnaire du dossier: Marie Thérèse

Madame, Monsieur,

Concerne : Association des copropriétaires de l'immeuble sis Avenue de la Couronne 197, 1050 Ixelles - Propriétaire(s) [REDACTED] (APPT D2 , Garage NEANT + Cave NEANT)

Comme convenu en vertu de l'Art 3.94 §2 du Code Civil, nous sommes en mesure de vous envoyer les informations suivantes :

§2.

1° Le montant des dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par l'assemblée générale ou le syndic avant la date certaine du transfert de la propriété mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.

Voir PV's d'AG en annexe.

2° Un état des appels de fonds approuvés par l'assemblée générale des copropriétaires avant la date certaine du transfert de propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.

Voir PV's d'AG en annexe

3° Un état des frais liés à l'acquisition de parties communes, décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.

Voir PV's d'AG en annexe

4° Un état des dettes certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.

Néant

1° Le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, comme stipulé au § 5, 1° et 2°;

Montant du fonds de roulement : 17 608,96€

Fonds de réserve général : 26.178,73 €

2° Le montant des arriérés éventuels dus par le cédant en ce compris les frais de récupération judiciaires ou extrajudiciaires ainsi que les frais de transmission des informations requises.

voir situation comptable en annexe. Le solde est débiteur par 922,20 €

Le numéro de compte de la copropriété est le suivant : BE22 0688 9247 9647

3° La situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine de transfert de propriété.

Voir PV's d'AG en annexe.

4° Le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété les montants qui font l'objet de la procédure.

Néant

Vous en souhaitant bonne réception.

Le syndic